ATTESTATION D'ACCUEIL

Les pièces justificatives à fournir

☑ **un justificatif d'identité :**
☐carte d'identité ou passeport pour les ressortissants français ou européens
☐ titre de séjour pour les autres étrangers, **en cours de validité, avec l'adresse à jour**

☑ **justificatifs liés à votre logement :**
☐ propriétaire : titre de propriété + justificatif de domicile récent (facture d'eau, d'électricité…)
☐ de locataire : contrat de location + dernière quittance de loyer

☑ **tout document justifiant vos ressources** (3 derniers bulletins de paie, attestation pôle emploi, CAF…)

☑ **votre dernier avis d'imposition sur le revenu**

☑ **un timbre fiscal de 30 € par attestation d'accueil <u>à fournir le jour du dépôt du dossier</u>**

☑ **une copie du passeport de la personne accueillie**

☑ **se munir de son adresse, de sa date et lieu de naissance et des dates de son séjour en France**

☐ si l'attestation d'accueil concerne **un mineur non accompagné** : une attestation des détenteurs de l'autorité parentale, précisant la durée, l'objet du séjour de l'enfant et visant l'identité de la personne chez qui sera accueilli l'enfant.